



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marval (Haute-Vienne)
Juin 2026

PENDANT QUE LA FRANCE ÉTOUFFE SOUS LES CANICULES, ON JUGE CEUX QUI TENTENT DE VIVRE ÉCOLOGIQUEMENT SUR LEUR PROPRE TERRE

Le procès du Croissant Fertile pose une question que la France ne pourra plus éviter.

Le 1er juillet 2026, les habitant-es du Croissant Fertile comparaitront devant le tribunal correctionnel de Limoges.

Leur tort ? Avoir installé sur leur propre terre des habitats légers, réversibles et écologiques afin d'y développer des activités agricoles, restaurer les sols, planter des arbres et expérimenter des modes de vie plus sobres.

Ils ne sont accusés ni d'avoir bétonné des terres agricoles, ni d'avoir détruit des espaces naturels.

Ils sont poursuivis pour avoir tenté de vivre autrement.

À l'heure où la France connaît des canicules historiques, où les sécheresses se multiplient et où chacun reconnaît l'urgence écologique, cette affaire révèle une contradiction de plus en plus difficile à justifier :

Pourquoi ceux qui cherchent à habiter la Terre avec moins d'impact environnemental se retrouvent-ils devant les tribunaux ?

UNE CONTRADICTION INSOUTENABLE

Partout en France, des dérogations continuent d'être accordées à des projets qui artificialisent les sols et détruisent les écosystèmes. Dans le même temps, des citoyens qui restaurent la terre, qui réduisent leur impact et expérimentent d'autres façons d'habiter sont criminalisés.

Le procès du Croissant Fertile est devenu le symbole d'une question nationale : comment prétendre lutter contre le dérèglement climatique tout en empêchant celles et ceux qui cherchent concrètement à y répondre ?

L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ ÉCOLOGIQUE

Face à l'aggravation de la crise climatique, les prévenu-es invoqueront l'état de nécessité écologique. Une question simple sera posée à la justice :

Dans un contexte d'urgence écologique reconnue par tous, est-il encore acceptable de poursuivre celles et ceux qui cherchent à vivre avec davantage de sobriété, de réversibilité et de respect du vivant ?

UNE AFFAIRE SUIVIE PARTOUT EN FRANCE

Plus de 65 000 citoyennes et citoyens ont déjà signé la pétition nationale de soutien au droit à l'habitat réversible. Associations, collectifs, paysans, juristes, élus et habitant-es suivent cette affaire qui dépasse largement quelques habitats légers.

MOBILISATION CITOYENNE

Rendez-vous le mercredi 1er juillet 2026 de 9 h à 16 h au Jardin d'Orsay à Limoges, à proximité immédiate de la Cité judiciaire. Une journée festive, militante et non-violente pour montrer que nous sommes nombreuses et nombreux à défendre d'autres façons d'habiter la Terre.




AU PROGRAMME

- prises de parole
- temps d'échanges et de transmission
- présence de collectifs et d'associations
- pique-nique partagé
- bal trad festif – musicien-nes bienvenu-es
- moments conviviaux tout au long de la journée

REPÈRES

- Procès : 1^{er} juillet 2026
- Tribunal correctionnel de Limoges
- Plus de 65 000 signataires
- 5 années d'expérimentations écologiques (depuis 2021)
- Habitats légers, réversibles et écologiques sur leur propre terre
- Restauration des sols, agroécologie, plantation d'arbres, transmission de savoir-faire
- Documentation librement partagée

INFORMATIONS PRATIQUES

-  Canal Télégramme pour suivre la mobilisation <https://t.me/+OR-jz4rNSBbxzGGM0>
-  Organisation des covoiturages <https://lite.framacalc.org/iocw58xstq-als8>
-  Pétition nationale <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/droit-a-l-habitat-reversible-soutenez/273355>

CONTACT PRESSE

Désobéissance Fertile
desobeissancefertile@protonmail.com
desobeissancefertile.com

Procès du Croissant Fertile
1^{er} juillet 2026
Tribunal correctionnel de Limoges